

Contestations et violences électorales dans la démocratie béninoise

Introduction

1- Présidentielle de 1991 : violences électorales et régionalisme à Parakou et à Natitingou

- 1. 1. Anciennes querelles et règlements de compte**
- 1. 2. Le réveil du chat qui dort ou la revanche sur l'histoire**
- 1. 3. L'activisme de la couche juvénile désœuvrée**
- 1. 4. Mgr de Souza et Kérékou : deux dé-constructeurs de la violence**

2. Risques d'affrontement lors des élections de 1996 et de 2001

- 2.1. Esprit anti-démocratique, contestation et risques de violence en 1996**
- 2. 2. Election de 2001 et forte menace sur la paix sociale**
 - 2. 2. 1. Bureau de la CENA : menace sur la conduite à terme de l'élection**
 - 2. 2. 2. Violences physiques à Bohicon (Centre-Bénin)**
 - 2. 2. 3. Alerte ! On prépare l'opinion publique à la violence**
 - 2. 2. 4. Actes de vandalisme à Agonlin-Zagnanado : urnes et isolements brûlés**
 - 2. 2. 5. Erreurs de la Cour constitutionnelle : La « Cour des miracles » ?**
 - 2. 2. 6. Le 6 avril 2001 : journée de deuil pour la démocratie béninoise ?**

3. Contestation des communales de 2008 et impasse sur l'administration décentralisée

4. Société civile, médiation socio-politique et mécanismes de prévention

Conclusion : La consolidation de la démocratie par la démocratie électorale

Patrick HINNOU

Doctorant en cotutelle de sociologie/ BGHS

Universités Bielefeld et Paris 8

E-mail : hinson84@yahoo.fr

Tél. 00 49 (0) 176 8529 3764

Contestations et violences électorales dans la démocratie béninoise

Patrick Hinnou¹

Introduction

Après dix sept années de régime dictatorial² dirigé par une élite militaire prônant le monolithisme politique, le Bénin a opéré un passage à la démocratie à partir de 1990. La crise économique et socio-politique des années 1985 a entraîné des mouvements populaires de revendication démocratique (Gbado 1991 ; Banégas 2003 ; Noudjènoumè 1999). Ceux-ci n'ont pu prendre fin qu'avec l'organisation d'une conférence nationale des forces vives, une sorte de palabre socio-politique (Eboussi Boulanga, 1993 : 147) qui a permis au pays de se réconcilier avec lui-même par le consensus (Kohnert et Preuss 1992 ; Heilbrunn 1993 ; Adamon 1995) et de jeter les bases d'un Etat de droit démocratique.

Pris dans ce contexte, le pouvoir n'est plus a priori exclusivement aux mains d'une élite militaire ni des seuls *akowé* (intellectuels)³ encore moins d'une catégorie sociale privilégiée. Le jeu électoral n'est plus fermé. La compétition politique devient ouverte voire très ouverte. Il y a comme un « basculement équilibré » dans l'accessibilité à la gestion des affaires politiques.

Dans le contexte typiquement béninois, on constate que le processus électoral (campagne électorale, vote, proclamation des résultats) est une course à la représentation politique légitime où s'expriment plusieurs identités partisans, sociales et culturelles : ethnies, régions. Chacune de ses identités trouve en chaque élection, l'occasion de lancer un défi à la préservation ou à la déconstruction de la structure dominante selon le bord qui est le sien. La multiplication excessive des partis politiques (122 partis selon le PNUD, 2000 : 44)⁴ qui incarnent le pluralisme politique (Dahl 1979 ; 1982 ; Lijphart 1977 et 1984 ; Gaxie 1993) est aussi l'œuvre d'une élite, de personnages ou de « professionnels de la politique » (Weber

¹ Patrick Hinnou est doctorant en sociologie-anthropologie (universités de Bielefeld et de Paris VIII) et membre, depuis 2008, du *Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris* (CRESPPA-CSU-CNRS/ Paris 8). Il est par ailleurs expert-consultant en gouvernance et développement.

² Depuis son indépendance le 1^{er} août 1960, le Bénin (ancien Dahomey) a connu de tout temps une instabilité politique marquée par une succession de coups d'Etat. Le dernier en date est celui du 26 octobre 1972 où le commandant Mathieu Kérékou prend le pouvoir et établit un gouvernement militaire révolutionnaire avec pour système le marxisme-léninisme. Ce régime fort qui broie tout sur son passage, fera son chemin jusqu'en 1989 où la révolte généralisée des citoyens, face à la paralysie de toutes les institutions étatiques, a conduit à la conférence nationale de février 1990. Dans tous les esprits, cette conférence est un nouveau point de départ qui a redonné confiance aux filles et fils du pays.

³ Pour une discussion du terme *akowé* ou *évolué*, lire Banégas (2003).

⁴ Ce nombre est aujourd'hui dépassé, il est en croissance constante parce que chaque année voit naître de nouveaux partis politiques. On estime aujourd'hui à près de 300 le nombre de partis politiques en République du Bénin.

1959 ; Suleiman 1976), qui se sont forgés un destin de caméléon, prenant les couleurs soit ethniques soit régionalistes dans l'arène politique.

Depuis 1990, soit en vingt ans de démocratie, le Bénin a organisé douze élections : un référendum (1990), quatre élections présidentielles (1991, 1996, 2001, 2006), cinq élections législatives (1991, 1995, 1999, 2003, 2007), deux élections communales, municipales ou locales (2003, 2007). On note jusque-là l'organisation d'élections en périodes régulières, c'est-à-dire à terme échu et ce conformément aux règles préalablement établies⁵ et connues de tous les acteurs. Donc de loin, on a l'impression que les gouvernants sont désignés par le biais d'élections régulières, transparentes, honnêtes et pacifiques. C'est ce qui amène les institutions internationales et certains auteurs à parler de la vitalité de la démocratie du Bénin en le considérant comme un bon exemple, un « *laboratoire politique* » en Afrique (Banégas 2003 ; Akindès 1996). Or il est vite oublié que derrière les résultats qui semblent faire l'unanimité des différents acteurs engagés dans le processus électoral, se cachent des contestations, des conflits et des violences. De la campagne électorale jusqu'à la proclamation des résultats, des tensions partisans, ethniques et régionalistes sont souvent exacerbées, donnant lieu à des violences ciblées et localisées⁶. Le Bénin affiche cependant une particularité en la matière. Ces violences électorales n'ont pas jusque-là atteint le seuil de conflits armés, contrairement à certains pays africains⁷ où la construction de l'Etat est constamment liée aux passions violentes qui se déchaînent très vite, posant le problème critique d'une politique axée sur une grande insubordination sociale (Chabal et Daloz 1999) ou la criminalisation de l'Etat (Bayart, Ellis et Hibou 1997). Dans le cas béninois, « *tout se passe comme si les hommes politiques allumeurs de foyers de tension se transforment aussitôt en sapeurs pompiers pour éteindre leur propre feu à partir d'un seuil donné, qu'ils sont presque les seuls à déterminer* » (Bako-Arifari, 2006). Cette ingénierie béninoise dans l'exorcisation de la violence électorale ne doit pas amener à banaliser les risques réels de conflits violents. C'est pourquoi il convient de l'étudier.

Mon propos revient alors à relativiser la conception flatteuse de la vitalité de la démocratie béninoise en posant le problème de l'enracinement de la culture démocratique. Pour ce faire, je pars du principe que les élections sont le reflet de la façon dont la vie politique est structurée autour des acteurs qui agissent et interagissent à travers des négociations aussi bien au niveau local que trans-local.

⁵ On peut citer les codes électoraux qui sont des lois organisant les élections, la désignation des membres de la Commission électorale nationale autonome (CENA), organe chargé de conduire les opérations de gestion des élections, l'installation de la CENA, etc.

⁶ Les contestations, les conflits et les violences dans le processus électoral ne sont pas un phénomène nouveau en politique ou propre au Bénin.

⁷ La Côte d'Ivoire, la Guinée, le Libéria, la République Centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, la Sierra Leone, etc.

En mariant approche sociologique et approche historique (Agulhon 1979) à partir d'un séjour prolongé de recherches empiriques au Bénin⁸, je m'emploierai premièrement à analyser, sur la base des études de cas d'élections précises, les formes et les acteurs des contestations et violences au cours du processus électoral. À ce titre, quel est le degré d'implication des hommes politiques, des structures en charge de l'organisation des élections, ainsi que des citoyens ordinaires dans ces contestations ou violences ? Et comment l'embrasement ou l'escalade a pu être évité dans chaque cas de violence ?

Je montrerai enfin comment ces contestations et violences relativisent la crédibilité des élections, constituent un risque d'instabilité dans la gestion des affaires de l'administration locale, ainsi qu'une menace de fragilisation de la démocratie béninoise.

Il est vrai, les contestations et violences électorales ne sont pas un phénomène nouveau en politique, elles ne sont pas non plus propres au Bénin. Seulement, leur étude dans l'arène politique béninoise comme des faits sociaux présente un double intérêt pour l'anthropologie sociale et politique : montrer que malgré l'image de calme et d'unanimité apparents que les acteurs sociaux et politiques béninois renvoient au reste du monde à chaque compétition électorale, depuis le passage à la démocratie, il a toujours existé des violences et des risques énormes de paralysie des structures démocratiques de l'Etat.

**** Le passage à la contestation et à la violence électorales : formes et manifestations***

L'étude des contestations et violences électorales ne s'étend pas systématiquement à toutes les élections organisées au Bénin depuis que ce pays de l'Afrique occidentale s'est mis sur la voie démocratique. Elle se limitera aux élections que les recherches empiriques ont révélées comme étant très sensibles et critiques, en raison des actes « graves » de contestations et de violences, ainsi que des risques énormes de basculement⁹ vécus au cours des processus électoraux¹⁰. Le passage à la contestation et à la violence¹¹ électorales, dans leurs formes et leurs manifestations, concerne essentiellement, en références aux critères de choix ci-dessus énumérés, les élections présidentielles de 1991, 1996, 2001¹², de même que les élections

⁸ De septembre 2009 à avril 2010.

⁹ Il s'agit des risques de basculement vers le cercle vicieux de conflits violents ou d'affrontements armés entre populations, ethnies ou régions du Bénin.

¹⁰ Le processus électoral ne se limite pas à la proclamation des résultats. Il s'intéresse également à la préparation des élections, à la campagne électorale et à l'installation des élus ou des personnes désignées par le biais des élections, que celles-ci soient présidentielles, législatives, locales ou d'ordre référendaire.

¹¹ Je pense qu'il n'est pas opérationnel dans les faits de séparer systématiquement *contestation* et *violence* électorales. Les deux termes sont intimement liés parce que mes enquêtes révèlent qu'on ne peut concevoir une violence qui n'est pas quelque part synonyme de rejet, donc de contestation.

¹² L'élection présidentielle de 2006 n'a pas enregistré des contestations et violences assez critiques susceptibles de créer des fissures sociales de grande envergure.

locales, communales et municipales de 2008¹³. Dans cette rubrique, je m'intéresserai prioritairement, et ce de façon transversale, aux conflits liés à la campagne électorale, au vote et aux résultats du vote, ce que Fischer (2002 : 3) appelle « *Campaign conflict, Balloting conflict, Results conflict* »¹⁴. J'étendrai l'analyse aux structures impliquées dans la gestion du processus électoral, « *Election Administration in Democratic Transitions* » (Pastor 1999).

1- Présidentielle de 1991 : violences électorales et régionalisme à Parakou et à Natitingou

Le Bénin a connu d'intenses moments de conflits le jour de la première élection présidentielle de l'ère du renouveau démocratique en 1991. Dimanche 24 mars 1991 en pleine élection, des affrontements physiques éclatent dans la région septentrionale du Bénin, précisément à Parakou et à Natitingou. La peur s'installe. Les populations du sud¹⁵ établies au Nord depuis des années, les unes pour des raisons professionnelles, les autres pour des nécessités sociales, deviennent systématiquement la cible d'attaques voire de violences orchestrées par les « autochtones ». Le passage à la bipolarisation régionaliste de la carte électorale est vite opéré à partir de l'appartenance régionale des deux candidats en lice. Nicéphore Soglo est du Sud du Bénin alors que Mathieu Kérékou est de la région septentrionale. En lançant la « chasse aux sudistes » résidant à Parakou et à Natitingou ou en organisant leur traque, alors même que les résultats du vote n'étaient pas encore connus, les Nordistes ont pris faits et causes pour la candidature du représentant de leur région, de leur ethnie. Le régionalisme teinté d'ethnicité est donc utilisé politiquement avec ses versants de « *logiques du fils de terroir* » (Bierschenk 1995 ; Bako-Arifari 1995 ; Grätz 1998). L'exacerbation de la défense de cette logique dans le Nord à l'occasion de cette compétition électorale a eu un effet dévastateur physique et psychologique réel sur une population sudiste ciblée. L'ampleur des dégâts matériels et humains en disait long sur l'intensité de la violence électorale déclenchée. Kassim, témoin des faits, rapporte :

« À Natitingou comme à Parakou, la violence était orientée vers la population sudiste étrangère en région septentrionale du Bénin ; et il suffit que les autochtones se rendent compte par vos traits physiques ou par le timbre de votre voix que vous êtes sudiste pour que vous soyez agressé, frappé, battu, violenté » (Entretien avec Kassim, président d'un bureau de vote, octobre 2009).

¹³ Les premières élections communales et municipales dans le Bénin démocratique ont été organisées fin 2002-début 2003.

¹⁴ Jeff Fischer (2002 : 3) distingue aussi « *Identity conflict, Representation conflict* », c'est-à-dire des conflits liés à la reconnaissance identitaire lors de l'inscription sur les listes électorales (le cas des réfugiés ou personnes ayant émigré) et des conflits de représentativité des organisateurs des élections (la traduction est de moi).

¹⁵ Les populations du sud établies au Nord sont en majorité les Fon, une ethnie jugée « civilisée », du point de vue historique, en raison de son contact privilégié avec la civilisation occidentale. Cette ethnie a pendant longtemps occupé les devants de l'arène politique nationale par la gestion des affaires publiques et a, par conséquent, bénéficié d'une ascension socio-économique importante.

La violence était purement électorale et était en quelque sorte gratuite parce qu'il n'y avait pas un facteur particulièrement immédiat qui le justifiait, si ce n'est la crainte inscrite dans l'imaginaire sociale des Nordistes de perdre leur représentativité au sommet de l'Etat. Les Sudistes, victimes de représailles dans leur propre pays, n'avaient pas les moyens d'apporter la riposte nécessaire : l'éloignement géographique et physique de leur région d'appartenance limitait l'efficacité et les chances de succès de toute tentative d'application de la loi de Talion : « *œil pour œil, dent pour dent* ». Dans les faits, ils n'ont pas pu échapper aux affres de la violence électorale sur fond de régionalisme. Le mot d'ordre de déclenchement de la violence à grande intensité n'est pourtant pas venu d'en haut ou du sommet, du président sortant Kérékou, candidat à sa propre succession. L'appel à la violence n'avait pas un caractère vertical mais plutôt horizontal, c'est-à-dire, une décision prise spontanément par quelques citoyens ordinaires et « autochtones » à Parakou, qui ont éprouvé de la haine viscérale à un moment donné du vote et ont lancé un appel généralisé à la violence en donnant l'exemple par leurs propres actes de violence. Le mouvement s'est ainsi vite généralisé à Parakou et aussitôt étendu à Natitingou.

« Tout était parti de Parakou où j'étais en fonction. Je me préparais à aller voter quand j'ai reçu un coup de fil d'un de mes amis faisant état de ce que des violences visant les Sudistes venaient juste d'éclater dans ma région. L'ami m'invitait alors à me cacher pour ne pas subir les représailles des indélébiles. Aussitôt, j'ai appelé un autre ami à Natitingou pour l'informer de la gravité de la situation de Parakou. En ce moment, il me répondait que rien de ce genre ne se passait, par bonheur, à Natitingou et qu'il a pu voter normalement. Mais une heure plus tard, il me rappelle pour me porter la mauvaise nouvelle selon laquelle le virus du régionalisme venait aussi d'atteindre Natitingou » (Entretien avec Donatien, novembre 2009).

Tous les objets étaient bons pour combattre les Sudistes et les pourchasser jusque dans leur dernier retranchement : bâton, gourdin, houe, hache, coupe-coupe, fusil de fabrication artisanale servant à la chasse. Des habitants originaires du Sud étaient subitement assommés, ligotés et battus à sang par des « autochtones » sans qu'ils n'aient auparavant rien fait, du moins directement, pour provoquer la colère de leurs assaillants autochtones du Nord. Pascal et Jean, deux victimes desdites violences électorales, dont ils portent encore les séquelles, évoquent le souvenir de leur mésaventure au Nord et en livrent les contours avec précision et émotion comme si c'était hier.

« Nous sommes allés tôt remplir notre devoir de citoyen en votant et étions sur le chemin de retour quand soudain un groupe de trois jeunes agitât à notre endroit des mains nous invitant. L'un des trois nous demanda où nous allions, nous répondîmes en chœur et en Fon (langue d'une ethnie du Sud) que nous venions du bureau du vote proche du centre Guy Riobé de Parakou. Nous fûmes d'abord molestés avant de nous voir arracher chacun un doigt. Vous voyez, vous voyez [des gestes aussi tristes les uns que les autres laissent la place à des grincements de dents et à des larmes] » (témoignages, janvier 2010).

Le cas frappant de ces deux amis est moins grave que celui de certains de leurs congénères qui n'ont pas pu survivre au caractère régionaliste des violences de l'élection présidentielle de 1991. Tout s'est passé au total en trois jours mais pour ceux qui en ont payé un lourd tribut, c'était comme si les émeutes ont duré des mois ou des années. C'est l'interprétation qu'en font les parents et alliés des victimes.

1. 1. Anciennes querelles et règlements de compte

Les violences électorales qui ont éclaté dans une confusion générale peuvent être classées dans la rubrique de l'exacerbation du régionalisme et même, selon la définition de Goudjo (1998 : 133-134), de l'ethnocentrisme. Ce qui est remarquable dans cette définition, c'est l'enferment du groupe nordiste sur lui-même. Cela est évidemment porteur d'un rejet, le rejet de l'autre, du « Sudiste étranger » dans le Nord de son propre pays. Si les agressions électorales ont été orientées contre les Sudistes de façon générale, il est à souligner que certains Nordistes en ont profité pour régler leurs comptes avec des Sudistes. D'aucuns se sont basés sur les anciennes querelles entre voisins pour réveiller leur esprit de vengeance. Kounou (du Sud), un voisin de Bio (du Nord) de qui il a exigé le remboursement (avec succès) d'un prêt de soixante cinq mille francs CFA¹⁶ six mois plus tôt, a été molesté le jour du scrutin par des gens entrepris par son créancier. Toutes les occasions étaient bonnes pour se faire réparer par la force les griefs fondés ou non qu'on avait accumulés contre son prochain. D'autres comme Sio et Koda avouent (au cours de l'entretien de décembre 2009) avoir exploité les violences électorales pour se venger de leurs chefs hiérarchiques qui se montraient trop rigoureux à leur égard en les empêchant de « *disposer de certains biens* » de l'usine dans laquelle ils travaillaient. Sans se montrer à visage découvert, ces deux amis ont orienté les fauteurs de troubles vers leurs chefs qu'ils détestaient « *pour qu'on leur fasse la fête* »¹⁷.

Certaines personnes rencontrées au cours de mes enquêtes reconnaissent que les violences électorales ciblées contre les Sudistes vivant au Nord, ont été le lieu de resurgissement des anciennes querelles entre voisins revendiquant leur appartenance à l'une des deux grandes régions du Bénin¹⁸. Ceux des Nordistes qui voulaient se servir de ce conflit socio-politique pour se régler des comptes ne sont pas eux-mêmes passés à l'acte. Ils ont utilisé les services d'une tierce personne, des bandes de jeunes en vue d'échapper à toute identification.

¹⁶ Ce qui fait l'équivalent de 100 euros, car 1 euro donne 665, 957 francs CFA.

¹⁷ C'est-à-dire les punir, les frapper.

¹⁸ Les deux grandes parties du Bénin (Sud et le Nord) sont constituées de plusieurs groupes socio-culturels ; elles ne sont pas des sociétés uniformisées. Mais face à certains enjeux, chacun de ces deux pôles régionaux oublie sa composition ethnique hétéroclite et les divergences internes qui en découlent et fait front commun contre l'autre.

1. 2. Le réveil du chat qui dort ou la revanche sur l'histoire

Banégas (2003 : 8-9) met en relief une chanson de désaveu public qui traduit les rivalités entre le Nord et le Sud du Bénin ; cette chanson a ici l'usage de *oma*¹⁹.

« Un type du Nord ne peut pas nous gouverner,
Un type du Nord ne peut nous gouverner,
Kérékou, tu vas retourner chez toi et changer de culotte, [...]
Les gens du Nord ne s'habillent pas [bis],
Tu vas te vêtir de peau de bête [bis],
Et rentrer dans ton pays, [...]
Un originaire du Nord ne porte pas de culotte,
Kérékou, c'est de peau de bête que tu vas te couvrir [...] »

Les paroles articulées dans cette chanson utilisée déjà en 1963 contre Hubert Maga, et réactualisée en pleine crise socio-politique en 1989 contre Mathieu Kérékou, tous deux anciens présidents originaires du Nord, montrent l'existence d'un précédent de rivalités socio-culturelles entre le Nord et le Sud. Anignikin souligne à cet effet que « *les phénomènes centrifuges sont plus connus sous le nom de régionalisme entre Nord-Sud* » (1998 : 37), même si on pense avec lui qu'il s'observe souvent des conflits similaires au sein d'une même région²⁰. Kérékou est de l'ethnie Somba et selon l'imaginaire sociale du Sud, ceux de cette ethnie ne portaient pas originairement de culotte et doivent leur civilisation (y compris le titre de président) aux gens du Sud qui sont pour eux ce que le « *Blanc colonisateur* » était pour la population de la partie occidentale du Bénin.

Donc l'exploration de la double perspective du « *côté jardin, côté cour* » (Vittin 2004) de l'histoire socio-politique du Bénin, offre un arsenal de préjugés négatifs qui sont politiquement exploités. Cela peut être interprété comme la « *traduction politique moderne de clivages très anciens* » (Hahonnou, 2004 : 33). Par exemple, les gens du Nord sont appelés des *tomènu* (étrangers), des *Kai-Kai* (qui ne portent pas de culotte ou cachaient leur nudité par un étui pénien), des *gambalinu*, ce qui insinue des attributs d'un état « sauvage ». Les gens du Sud sont traités de *Danhumè konu*, c'est-à-dire de « Faux ». Il y a en quelque sorte une accumulation de rancœurs qui a fait le lit aux débordements des conflits électoraux de mars 1991. Bako-Arifari, qui a fait une étude anthropologique présentée sous la forme d'une anthologie des facettes de la xénophobie inter-ethnique et infra-régionale au Bénin, écrit :

¹⁹ Le *oma* est une procession des *vondunon* (prêtres du *vodun*) portant une marque de malédiction vis-à-vis de ceux qui les ont offensés (*Mè é du su nu vodun*) d'une manière ou d'une autre. Cette initiative a été adoptée par des acteurs sociaux qui, agitant des rameaux et scandant des slogans hostiles aux dirigeants politiques qui sortaient du cadre de leur pouvoir public, tentent de manifester publiquement leur ras-le-bol. Bien que désacralisé, le *oma* initié par des citoyens ordinaires, n'est pas moins significatif.

²⁰ L'auteur ajoute alors que « [...] *cette bipolarisation des manifestations d'exclusion n'altère en rien l'acuité des oppositions inter-ethniques tant dans le Sud que dans le Nord du pays. Car le régionalisme Nord-Sud n'est pas fondé sur une intégration sociale qui correspondrait à chacune des deux régions concernées* » (Anignikin, 1998 : 37). Cette observation est valable pour la quarantaine de groupes ethniques dont dispose le Bénin.

« Les préjugés défavorables, qui sont souvent le reflet d'un certain rapport historique passé ou d'interactions sociales contemporaines, tendent à produire de la xénophobie langagière. [...] Les faibles et les dominés [...] semblent produire des langages de la peur ou de la résistance qui mettent en avant la volonté d'émancipation ou de dissimulation et qui conduit à la construction de sociétés de méfiance » (Bako-Arifari 2006 : 9-10).

Cela veut dire qu'il y avait un terreau social de méfiance favorable à la violence et qui peut, à tout moment, être remué, selon que les acteurs sociaux se retrouvent en présence d'enjeux majeurs ou non. Vu sous cet angle, on peut convenir que la présidentielle de 1991 représentait un enjeu majeur, une « élection fondatrice »²¹ et participait de la négociation d'un tournant décisif dans la vie socio-politique béninoise. En effet, la « *domestication de la modernité* »²² politique sous le prisme du multipartisme au Bénin, a commencé dans un contexte un peu particulier. Le Bénin traversait une longue période de crise économique et socio-politique avec des séries de manifestations populaires. Et malgré la morosité ambiante, Kérékou, candidat à sa propre succession, incarnait, dans une certaine mesure à la tête du pays, la représentativité politique de la région du Nord, étant donné que ce sont les *akowé*, pour la plupart originaires du Sud, qui jouissaient d'une ascension socio-politique et qui ont de tout temps occupé les postes stratégiques de décision depuis la période coloniale (Monteiro Ribeiro 1996 ; Banégas 2003). À l'issue du premier tour de la présidentielle du 10 mars 1991, trois candidats avaient un score significatif²³ : Nicéphore Soglo (36, 16%), Mathieu Kérékou (27, 33%) et Albert Tévoédjrè (14, 24%). Au second tour²⁴, c'était le face-à-face entre Soglo du Sud et Kérékou du Nord, une bipolarisation régionaliste intervenue dans une situation difficile où la force avait droit de cité. C'est à l'entame d'une trajectoire démocratique de co-construction d'un nouvel Etat encore très fragile que les vieux démons de la méfiance socio-ethnique ont été réveillés à Parakou et à Natitingou, risquant de basculer le pays dans une impasse généralisée. C'est l'intervention des acteurs de la déconstruction de la violence électorale qui a permis de vite calmer la débauche d'énergie au service de la chasse aux Sudistes vivant au Nord.

1. 3. L'activisme de la couche juvénile désœuvrée

Mes recherches empiriques révèlent l'existence d'une couche sociale particulière qui s'est rendue très active dans les conflits électoraux et régionalistes. La couche juvénile des localités

²¹ Dans les études sur la transition démocratique, la notion d'« élections fondatrices » est souvent évoquée, même si elle ne fait pas l'unanimité. Les uns (O'Donnell et Schmitter, 1986) affirment le caractère fondateur des premières élections démocratiques, tandis que les autres (Pridham, 1990) y mettent un bémol.

²² J'emprunte l'expression à M. Rowlands, « The domestication of modernity in Cameroun », unpublished paper, 1989, cité par J.-P. Warnier, *L'Esprit d'entreprise au Cameroun*, Paris, Karthala, 1993.

²³ Treize candidatures étaient enregistrées pour le premier tour. En dehors de Soglo, Kérékou et Tévoédjrè, on peut citer Séverin Adjovi, Bruno Amoussou, Bertin Borna, Robert Dossou, Thomas Goudou, Assani Fassassi, Idelphonse W. Lemon, Moïse Mensah, Adrien Houngbédji, Gatién Houngbédji.

²⁴ Soglo emportera le second tour de la présidentielle avec 67, 73 %.

de Parakou et de Natitingou a joué un rôle de premier ordre dans la mise en oeuvre du « plan » de violence électorale de mars 1991. On observe un potentiel très accru de jeunes déscolarisés, de chômeurs ou de sans-emploi dans l'activation de réseaux sociaux de revendication identitaire ou ethnico-régionaliste débordante. La manifestation du « sang jeune »²⁵ doublée du sens aigu de contestation, du courage et de la disponibilité de la force physique, a été mise au service de la violence. Bruno, historien, affirme que cette couche juvénile, a montré qu'elle est capable de raviver et même de dénaturer des querelles sociales anciennes que l'on pensait pourtant avoir surpassées. L'audace des actes de violence constatés chez ces jeunes a été aiguisée par un environnement psycho-social qui les expose à des dérapages. « *Les auto-gares et les places des marchés regorgent de ce type de "chômeurs" vivant dans une précarité sociale et une nervosité constante, que l'organisation en bandes adverses favorise au quotidien* » (Bako-Arifari 2006 : 12).

Certains de mes informateurs pensent aussi que l'« analphabétisme » est à prendre en considération dans le basculement de ces jeunes vers la violence. Cela s'explique par le fait que la plupart des jeunes nordistes ayant eu accès à un niveau plus ou moins élevé d'instruction scolaire, ne sont pas eux-mêmes directement passés à l'exécution de la violence électorale ciblée contre les Sudistes. « *Ils ont préféré rester à l'écart et pousser les activistes analphabètes par diverses manières à la violence aveugle* » (entretien avec Assouma, administrateur civil, février 2010). En un mot, la couche juvénile « analphabète », déscolarisée ou en mal d'emploi, a été manipulée par des hommes politiques tapis dans l'ombre.

1. 4. Mgr de Souza et Kérékou : deux dé-constructeurs de la violence

Le basculement de la violence électorale vers l'effondrement social a été évité de justesse. Le Bénin doit ce salut à deux hommes : Mgr Isidore de Souza et Mathieu Kérékou. Le premier, prélat catholique, a été la figure emblématique de la gestion efficace des travaux de la conférence nationale qui est le socle de l'adoption du processus démocratique comme nouvelle voie de développement. Le second, Nordiste alors président en exercice et candidat malheureux²⁶ à sa propre succession, symbolisait « le vandalisme électoral » puisque c'était en son nom que les événements malheureux ont été déclenchés. Mais chacun de ces deux personnages a joué un rôle très important qui a sorti le pays de la catastrophe et de la précarité socio-politique et institutionnelle. Ce qui a finalement permis au Bénin de passer sa première

²⁵ C'est ainsi que Michel Placide Azando, président-fondateur de l'ONG d'entraide sociale dénommée *Gbô dô kôli* en 1996 (« aide-toi, le ciel t'aidera » en langue locale fon), désigne la jeunesse, un peu comme pour souligner son courage et sa capacité à donner la pleine mesure de sa bravoure.

²⁶ Le scrutin ne lui a pas été favorable puisque son challenger, Nicéphore Dieudonné Soglo, candidat originaire du Sud, l'a remporté avec 67, 73 %.

zone de turbulence politique et de négocier *in extremis* son premier grand virage démocratique. C'est d'abord Mgr de Souza qui a pris une initiative remarquable. Alors que les affrontements se poursuivaient encore dans la région septentrionale du pays, il fit, au lendemain du scrutin, une déclaration à la télévision nationale pour tenter d'interpeller la conscience du président Kérékou à qui profitait, à tout point de vue, la violence de Parakou et de Natitingou. Le prélat de Souza a tenu des propos assez flatteurs pour atteindre la sensibilité de Kérékou²⁷.

La neutralité politique des propos de Mgr de Souza a eu un effet positif sur Kérékou qui était le seul à pouvoir désamorcer cette violence électorale. Kérékou hésita un moment, mais il se résoudra à apporter la réponse escomptée à l'appel du prélat en délivrant, le lendemain, un message visant à faire baisser les tensions sociales :

« Je prends acte des résultats provisoires des élections présidentielles [...] sans regret et sans amertume. [...] Je décide me soumettre au verdict du peuple béninois [...] et demande aux émeutiers [...] de renoncer définitivement à leurs vaines entreprises, de revenir à la raison, au calme et à la sérénité. [...] C'est dire que je condamne fermement tous les actes de provocation, de violence et de vandalisme qui se sont produits dans les régions septentrionales [...]. Au nom de la réconciliation de tous les fils de notre pays, je leur demande de bien vouloir réintégrer leur foyers et de reprendre leurs différentes activités dans la quiétude » (Déclaration de Kérékou, le 29 mars 1991).

Cette déclaration de Kérékou a apaisé les populations et a permis de déconstruire une violence électorale qui allait remettre en cause tout le processus démocratique fraîchement amorcé.

2. Risques d'affrontement lors des élections de 1996 et de 2001

Les deux rendez-vous électoraux de 1996 et de 2001 ont aussi connu des moments critiques de frayeur sociale et peuvent être considérés comme des tests pour la démocratie béninoise. Le comportement « anti-démocratique » d'un seul homme, candidat à sa propre succession et décidé à ne pas reconnaître le verdict des urnes, a failli créer la désolation sociale en 1996, tandis qu'une crise née au sein de la structure principale de gestion de l'élection de 2001 en menaçait la sérénité.

2.1. Esprit anti-démocratique, contestation et risques de violence en 1996

En 1996, le président Soglo élu cinq ans plus tôt devait remettre en jeu son fauteuil. Le 18 mars 1996, les Béninois sont appelés aux urnes après un premier tour plus ou moins apaisé. Les candidatures retenues pour le second tour sont les mêmes que le schéma de 1991 : Soglo

²⁷ « Intervention de Mgr de Souza, président du HCR, au lendemain du second tour des élections présidentielles de mars 1991 », in Fondation Friedrich Neumann, *Les Actes de la Conférence nationale*, Cotonou, ONEPI, 1994, pp. 159-165.

face à Kérékou. Mais les jeux d'alliance de Kérékou et de Houngbédji, qui n'a pas passé le premier tour mais qui reste un potentiel « faiseur de roi », ne laissaient aucune chance réelle au président sortant Soglo, candidat à sa propre succession. Le scrutin eut lieu à bonne date. La Commission électorale nationale autonome (CENA), organe de gestion des élections et où se retrouvent des représentants des candidats, avait pour mission de donner les résultats provisoires que la Cour constitutionnelle, après ses propres vérifications, va proclamer comme résultats définitifs.

Le premier acte de violence de cette prétendue « *élection libre en Afrique* » (Adjovi, 1998) a été enregistré dans la nuit du 22 au 23 mars. Armées, des personnes non identifiées firent irruption et mitraillèrent le domicile de Maurice Ahanhanzo-Glélé, alors président de la Cour constitutionnelle²⁸. La montée de la tension sociale était palpable. Malgré cette intimidation musclée, la Cour proclame les résultats provisoires le 24 mars vers une heure du matin, donnant Mathieu Kérékou vainqueur avec 52, 49% contre 47, 51% pour son adversaire Soglo. Le ton de la contestation a été donné le 25 mars par quelques membres de la CENA, notamment les représentants du candidat Soglo. Ceux-ci attiraient

« l'attention de la haute juridiction sur les conséquences dramatiques pour la nation toute entière qui découleraient d'une proclamation hâtive des résultats [définitifs] sans procéder au préalable à la prise en compte et au traitement correct de tous les cas de fraudes portés à son attention au cours du déroulement de ce scrutin » (Déclaration des membres de la CENA, le 29 mars 1996).

Cette intervention et la marche des militants de la Renaissance du Bénin (RB, parti de Soglo) dans les rues de Cotonou avec un désaveu public aux membres de la Cour, préparaient l'opinion à recevoir le message de contestation et de menace du président Soglo. Ce dernier rendit publique, le lendemain, une déclaration dans laquelle il fit savoir son intention de faire, eu égard aux cas de fraude qu'il aurait constatés, des réclamations et contestations auprès de la Cour conformément à l'article 49 de la Constitution. Mais il va plus loin en ajoutant que « *notre pays est victime d'une vaste conspiration. Cette conspiration vise à mettre fin à l'un des rares processus démocratiques réussis en Afrique au Sud du Sahara* ». En réponse à cette déclaration, la Cour sortit de sa réserve en dénonçant les multiples pressions, les menaces répétées de Soglo qui soulignait que « *si ces conditions [les conditions qu'il a fixées] n'étaient pas remplies, il y aurait une guerre civile qui frapperait les uns et les autres* » (Déclaration de la Cour constitutionnelle, Cotonou le 29 mars 1996)²⁹. L'analyse de Bolle (2009 : 18) va encore renchérir la détermination du président Soglo à ne pas vouloir quitter le pouvoir, quand bien même il était battu aux élections. L'ambiance socio-politique, alors très

²⁸ La Cour constitutionnelle est le poumon du système électoral (habilitée à connaître du contentieux), notamment en ce qui concerne les élections législatives et présidentielles.

²⁹ Cette déclaration de la Cour constitutionnelle a été publiée dans *Le Matin* du 30 mars 1996.

préoccupante, n'a pu se normaliser que grâce aux messages renouvelés de paix lancés par les anciens présidents³⁰ et qui ont été relayés dans les arènes locales du pays.

2. 2. Election de 2001 et forte menace sur la paix sociale

La période électorale de 2001 a été très mouvementée. Elle a été secouée par des risques de violence violents, des actes de violence et de fortes menaces sur la paix sociale. De l'inscription sur les listes électorales jusqu'à la proclamation des résultats en passant par la campagne et le vote, la tension était vive, les conflits étaient manifestes, et les risques d'écclatement très visibles avec des acteurs aussi divers que variés. Le niveau atteint par chaque moment de crise ou de conflit, tel que c'est suscité et animé dans le cas d'espèce, peut être interprété non pas comme une pluralité d'opinions utile à la démocratie, mais comme un rejet mutuel des acteurs, une sur le processus électoral voire un trébuchement de la culture démocratique.

2. 2. 1. Bureau de la CENA : menace sur la conduite à terme de l'élection

Nommés par décret³¹ et ayant prêté serment le 25 janvier 2001, les membres de la Commission électorale nationale autonome (CENA), structure ayant à charge l'organisation matérielle de l'élection, ont été vite confrontés à une crise de confiance. Après les résultats du premier tour de la présidentielle de 2001, neuf membres du bureau de la CENA, notamment ceux représentant l'opposition, démissionnent dans la soirée du 20 mars. Dans leur lettre de démission (Lettre de démission, Cotonou, 20 mars 2001), les signataires dénoncent la confiscation des pouvoirs par le président de la CENA. « *Nous ne sommes pas écoutés. Nous membres issus de l'opposition sommes marginalisés. Nous sommes devenus des **persona non grata*** », déclare Pierre Badet, porte-parole des démissionnaires. Dans le détail, on observe que plusieurs reproches sont faits aux méthodes de conduite des travaux mises en œuvre par Charles Djrèkpo, président de la CENA.

Ce dysfonctionnement, même s'il peut être interprété par Feraez (*Le Républicain*, n° 075 du mercredi 21 mars 2001) comme « *le plan de l'opposition [à travers] sa machine infernale de démission* », appelle à une refondation de la méthode de composition de la CENA dont l'impartialité est nécessaire pour la transparence des opérations du vote et par conséquent pour la crédibilité et l'acceptation des résultats qui en sont issus. La série de démissions dans ce cas, quel que soit le bord que l'on choisit, pose le problème des risques d'appropriation politique d'une structure qui a vocation d'assurer sa neutralité. Les ressentiments, les passions et la tempête sociale suscités par ces démissions en cascade, peuvent être un élément de paralysie de la démocratie. Dans la mesure où, le Bénin risquait de tomber dans un vide

³⁰ Emile Derlin Zinsou, Hubert Maga, Justin Ahomadégbé.

³¹ Voir décret n° 2001-04 du 24 janvier 2001.

juridique, une période assez dangereuse vu le niveau de tension atteint par les camps (mouvance/opposition) formés autour des deux candidatures au second tour, si la crise au sein de la CENA conduisait à la non-organisation des élections dans les délais constitutionnels ou prévus par la loi.

2. 2. 2. Violences physiques à Bohicon (Centre-Bénin)

Mardi 27 février 2001, les candidats à l'élection présidentielle sont en pleine campagne. Le candidat Kérékou, président sortant candidat à sa propre succession, choisit d'aller à la rencontre des citoyens de Bohicon. Il sera empêché d'entrer dans cette ville, un des fiefs de son challenger Soglo. Des groupes de jeunes et de femmes, ont usé de pierres pour chasser les personnes mobilisées pour son accueil. Dans la foulée, certains sont brutalisés, blessés ; d'autres ont été empêchés de se rendre sur les lieux du meeting. On observe aussi des dégâts matériels tels que des véhicules endommagés. « *Les dérapages ne sont pas le fruit du hasard. [...] Les commanditaires de ces actes sont de mauvais acteurs d'un mauvais théâtre. [...] Conscients de leur défaite prochaine, ils développent la culture de la violence [...].* » (Lazard Séhouéto³², Conférence, le 28 février 2001).

2. 2. 3. Alerte ! On prépare l'opinion publique à la violence

Le non respect des procédures en matière de la proclamation des résultats par les candidats et les membres de leur parti politique, peut être perçu comme une remise en cause des règles du jeu démocratique et constituer une source potentielle de discorde sociale. C'est ce que traduisent les querelles et accusations nées au lendemain des chiffres non officiels avancés par le parti politique, La Renaissance du Bénin (RB), qui a présenté le candidat Nicéphore Soglo. Au lendemain du premier tour du scrutin du 4 mars 2001, la cellule de communication de Soglo s'est mise à rendre publics des chiffres, alors que cela ne relève pas de ses prérogatives. En effet, dans la nuit du 5 mars, la RB présente un tableau de résultats qui donnait une avance au candidat Soglo (41%). Cet exercice a suscité de vives réactions dans le camp adverse.

Et lorsque la CENA a commencé à donner les résultats, Soglo réunit ses partisans à Cotonou, fait des contestations et refuse de suivre les voies légales. « *Je ne sais pas par quel tour de passe-passe la CENA [...] a pu aboutir aux chiffres sur les ondes* », (Soglo, le 7 mars 2001). En un mot, le candidat était visiblement dans une logique de la non reconnaissance ou de contestation des résultats, avec à la clé l'incitation à la violence et la mobilisation des militants pour manifester dans la rue.

³² Lazard Séhouéto, orateur principal et directeur adjoint de campagne du candidat Mathieu Kérékou, était assisté d'autres membres de l'équipe de campagne comme Adékpédjou Akindès, Luc Gnancadja, Eric Houndété et le docteur Koura.

Mais, mal lui a pris. Il sera mis à nu par Edgard-Yves Monnou, un membre influent de la RB qui dit vouloir éviter que le parti refasse le même coup politique qui refléterait l'image d'une culture de la contestation comme ce fut le cas en 1996. Au nom du Comité des cadres pour la Renaissance du Bénin (CCRB)³³, celui-ci publia un communiqué dans la presse³⁴.

Venant d'un partisan de la RB, cette déclaration a été perçue, par une partie de l'opinion publique, non pas comme un acte de trahison mais une invite au respect du jeu démocratique, qui passe par l'acceptation du verdict des urnes. C'est en cela que Monnou a été considéré par certains comme un pacificateur.

2. 2. 4. Actes de vandalisme à Agonlin-Zagnanado : urnes et isolements brûlés

Des actes de vandalisme perpétrés dans les localités d'Agonlin-Zagnanado, sont intervenus dans le cadre du second tour de la présidentielle. Alors que Soglo, le candidat de la RB, s'est désisté et a appelé au boycott du scrutin, certains de ses partisans dont un député, ont entrepris des actes d'incitation à l'incivisme et à la violence dans cette région qui est réputée fief de leur parti politique. « Selon Somassè, *aucun citoyen de Zagnanado n'a le droit de voter, car nous sommes dans le fief d'un candidat qui s'est désisté* » (Pamphile, *La Pyramide* du 26 mars 2001).

Déjà à la veille du scrutin, c'est-à-dire dans la nuit du 21 au 22 mars selon Pamphile Hounnou, Sous-préfet de Zagnanado, des jeunes armés de coupe-coupe, de fusil de chasse et autres outils, passaient de maison en maison pour menacer les habitants en leur interdisant d'aller voter. Dans les villages de Doga, Zougoudo, Vèmè, Dovè, Dissigo, le constat était pareil. Ceux des habitants qui déclaraient ne pas avoir l'intention d'obéir aux injonctions, étaient molestés et leurs maisons menacées d'être incendiées.

Jeudi 23 mars 2001, jour du scrutin, les mêmes jeunes ont entrepris de fermer les rues et d'empêcher les citoyens d'accomplir leur devoir civique. Les forces de sécurité ont observé que non seulement les jeunes empêchaient les habitants de voter mais qu'ils avaient en leur possession des cahiers neufs dans lesquels ils écrivaient systématiquement les noms et prénoms de ceux qui tentaient d'accomplir leur devoir civique en vue de leur faire subir des représailles plus tard. Le député RB de la région, commanditaire de l'incivisme, a été surpris en fragrant d'élite en train de donner des instructions aux jeunes.

« A Doga, pendant que les forces de l'ordre tentaient de rétablir et de maintenir l'ordre public, le député V. Somassè est arrivé sur les lieux et a donné d'autres consignes aux jeunes en effervescence. Les gendarmes ont été hués, humiliés et renvoyés des lieux [...]. Des urnes ont été saccagées à Doga, les agents des bureaux de vote ont été chassés. Des urnes ont été

³³ Le CCRB était en réalité une aventure singulière de Monnou, car la RB n'a jamais connu en son sein la création d'un quelconque comité de cadres.

³⁴ Communiqué du 4 mars 2001 signé par Monnou pour le Comité des cadres.

incendiées à Zonmon et à Bamè [village d'origine du député] » (Entretien, Pamphile Hounnou, Sous-préfet de Zagnanado, mars 2001).

D'autres échauffourées ont été observées au point où le député a eu un doigt coupé. La vive réaction des hommes politiques de l'opposition, tant de la Renaissance du Bénin (RB) que du parti du renouveau démocratique (PRD), ne s'est pas fait attendre. « *Nous n'allons pas nous taire éternellement, nous allons réagir et vous ne pouvez pas imaginer comment, ni quand nous le ferons* », a menacé Guédou³⁵, député RB qui a promis une forte mobilisation des militants dans la rue.

Ces faits montrent que la paix sociale à l'échelon trans-local étaient constamment menacées.

2. 2. 5. Erreurs de la Cour constitutionnelle : La « Cour des miracles » ?

La Cour constitutionnelle, juridiction compétente en matière de la proclamation définitive des résultats et de la gestion du contentieux des élections présidentielles et législatives, peut donner l'occasion à des contestations et parfois à des violences si elle ne donne pas les preuves de sa neutralité.

« [...] Ce que je vois aujourd'hui, on peut légitimement s'inquiéter. Cette politisation [de la Cour constitutionnelle] est l'expression de la volonté de monopolisation de la vie politique par ce qu'on appelle au Bénin la mouvance présidentielle. Nous constatons que la Cour [...] a une composition monocolore, puisque les sept membres choisis par l'Exécutif et le Parlement l'ont été dans la même famille politique. Il n'y a plus cette provenance d'horizons divers qui permettrait la recherche d'un équilibre, du compromis, gage de l'indépendance de la Cour constitutionnelle » (Théodore Holo, professeur de droit, entretien, JAE/ 16-29 avril 2001).

Tableau : Comparaison du nombre d'inscrits selon la CENA et la Cour constitutionnelle

Départements	Chiffres / CENA	Chiffres/Cour constitutionnelle	Écart constaté
Alibori	196.733	109.257	480 (diminution)
Atacora	237.542	238.307	765 (augmentation)
Atlantique	388.601	300.173	88.428 (diminution)
Borgou	301.339	302.377	1.038 (augmentation)
Collines	223.192	223.779	587 (augmentation)
Couffo	238.295	49.460	188.835(diminution)
Donga	153.133	158.042	4.909 (augmentation)
Littoral	379.442	379.651	209 (augmentation)
Mono	158.250	45.859	112.391 (diminution)

³⁵ Cf. *Le Matin*, n° 2046 du 30 mars 2001.

Ouémé	378.531	376.627	1.904 (diminution)
Plateau	183.645	183.873	228 (augmentation)
Zou	293.284	289.400	3.884 (diminution)
Extérieur	7.414	4.674	2.740 (diminution)
Total	3.139.405	2.748.479	390.926 (diminution)

Source : Ephrem Quenum, *La Nation*, 15 mars 2001.

Ce tableau montre que le nombre d'inscrits retenus par la Cour constitutionnelle a connu une diminution de 390.926 par rapport à celui de la CENA. On peut se demander si la loi permet à cette juridiction de revoir à la hausse ou à la baisse des chiffres qui lui sont transmis par la CENA. C'était le premier signe de suspicion qui a généré une tension au niveau des partis politiques ou des candidats qui se sentaient défavorisés par cette démarche.

A la proclamation des résultats du premier tour du scrutin, une erreur significative a été faite par la Cour. Le 12 mars 2001, après avoir procédé à la vérification des résultats provisoires qui lui sont transmis par la CENA, la Cour proclame les résultats définitifs du premier tour. Une incompréhension surgit : Le candidat Bruno Amoussou, venu en 4^e position et s'estimant « faiseur de roi » obtient 4% des voix, alors que la CENA lui en donnait 8%. L'écart constaté est important : une disparition de près de 200.000 voix dans son Couffo natal et de plus de 100.000 voix dans le Mono. Pendant ce temps, le président sortant Kérékou connaît une augmentation de 1000 voix dans l'Atacora, 5000 dans la Donga et 1000 dans le Borgou. Soglo perd 88000 voix dans l'Atlantique, 4000 dans le Zou et gagne 200 dans le Littoral. Houngbédji en perd également 2000 dans l'Ouémé. « *C'est carrément la Cour des miracles !* », s'est exclamé Edouard Loko avant d'ajouter que ses membres « *auraient sciemment ou non terni pour de bon la réputation d'une Cour qui faisait la fierté des Béninois. [...] Tout ceci pourrait fatalement apporter de l'eau au moulin de ceux qui, depuis quelques mois, développent une certaine méfiance envers cette "Cour de participation" [et jugée] aux bottes de l'exécutif* » (*Le Progrès* du 13 mars 2001).

Effectivement, les 7 sages de la Cour s'étaient trompés. Les réclamations des concernés et les critiques ont amené la Cour à revoir sa copie pour ne pas hypothéquer le sort du processus électoral. Bruno Amoussou retrouve, après correction, ses 8, 59% des suffrages. Mais ces erreurs attestant la faillibilité de la Cour aux yeux de l'opinion publique, ont conduit les candidats Soglo et Houngbédji, arrivés respectivement deuxième et troisième, à remettre en cause la crédibilité de l'arbitrage de l'Institution en refusant de participer au second tour du scrutin. La paralysie de l'Etat, avec la discorde sociale que cela sous-entend, se faisait de plus en plus menaçante, dans la mesure où une situation chaotique du genre n'était pas prévue par

la Constitution. C'est le candidat Amoussou, arrivé en quatrième position qui a été repêché *in extremis* pour concourir face à Kérékou³⁶ au second tour du scrutin.

2. 2. 6. Le 6 avril 2001 : journée de deuil pour la démocratie béninoise ?

Suivant la Constitution béninoise, le nouveau président élu doit prêter serment le 6 avril. En 2001, cette date a été déclarée « *journée de deuil pour la démocratie béninoise* » par Soglo, président d'honneur de la plus grande formation politique du Bénin (RB). Soutenu par Adrien Houngbédji, l'autre poids lourd du PRD qui occupait la troisième place au premier tour du scrutin, Soglo fit une déclaration la veille de l'investiture (Soglo, déclaration, 5 mars 2001). N'ayant aucune intention de reconnaître la victoire du président réélu Kérékou, il menaçait de conduire le pays dans une impasse, en revenant sur les irrégularités du scrutin et en dénonçant une certaine conspiration contre les intérêts du peuple :

La présidentielle de 2001 a été une période de vives tensions marquées par une tendance à l'opacité électorale et une volonté manifeste de ne pas s'incliner devant le choix du peuple. Pour mieux analyser les risques de blocage de la gestion des affaires publiques auxquels exposent les contestations et violences électorales, il convient de s'intéresser au cas des élections communales et municipales de 2008.

3. Contestation des communales de 2008 et impasse sur l'administration décentralisée

« *La démocratie doit chercher sa validité et son épanouissement dans une décentralisation authentique. Autrement dit, la démocratie sera à la base ou ne sera pas* » (Soglo 1993 : 18).

C'est dans cette optique que le Bénin organisait en avril 2008, pour la deuxième fois de son histoire démocratique³⁷, les élections communales et municipales. Contrairement à 2002, les communales et municipales ont été couplées avec les élections locales, c'est-à-dire des conseils de village ou de quartier de ville. L'exercice a généré beaucoup d'insuffisances, des contestations et des manifestations ou agitations³⁸ au sein des populations locales.

Le 20 avril 2008, 52 listes ou groupes organisés³⁹ sont allés à la conquête des sièges des conseils communaux et municipaux ainsi que des conseils de village ou de quartier de ville.

³⁶ C'était un combat amical entre ses deux challengers lors du second tour du scrutin. L'acceptation de Bruno Amoussou était juste une formalité pour sauver la démocratie. Car, après la victoire de Kérékou, Amoussou a été récompensé et est nommé ministre d'Etat chargé de la coordination de l'action gouvernementale. Sa formation politique, le parti social démocrate (PSD) a eu droit à 4 ministères.

³⁷ Les premières élections communales et municipales ayant marqué le début de la décentralisation ont été organisées courant fin 2002- début 2003.

³⁸ « À Ouèssè [en 2003], la passation de pouvoir a été entaché de violences à l'allure a priori ethniques, mais dont les racines étaient plutôt politico-foncières » (Le Meur, 2006 : 358).

³⁹ Les plus grands partis qu'on observe sont, entre autres, les Fcbe, la Rb, le Psd, le Prd, le G13, Force clé, Add Madep, Add Psd, Abe, Nouvel espoir pour Ouidah, Jeunesse d'Agonlin, Bopa développement et paix, Force-clé

Selon P. Gandaho, secrétaire à la communication de la CENA, la coalition des Forces cauris pour un Bénin émergent (Fcbe) marque sa présence dans 76 communes sur les 77. Suit le G13 qui ambitionne de conquérir 42 communes. La liste de candidatures présentée Force clé concerne 15 communes. Il en est de même pour le Prd. La Renaissance du Bénin s'est intéressée à 14 territoires communaux⁴⁰, se retrouvant en compétition dans la capitale économique Cotonou avec trois grandes formations politiques comme le Prd, les Fcbe et le G13. Dans les deux autres grandes municipalités du Bénin, l'Alliance Kékéréké, le Prd et les Fcbe à Porto Novo, sont des challengers. À Parakou, le G13, les Fcbe sont très engagés. Dans la ville d'Abomey, six listes de candidatures se sont exprimées. On y dénombre la Rb, l'Undp, alliance Restaurer l'espoir, Force clé, le G13, Fcbe, ANC/Solidarité.

À l'entame de cette compétition électorale, il est observé une fausse note qui annonce les couleurs de toute une série. Les insuffisances organisationnelles de la CENA ont fait que les opérations de vote n'ont pu se dérouler le dimanche 20 avril dans plusieurs localités. Le corps électoral a été convoqué à nouveau le 1^{er} mai pour faire voter les populations de Godomey (Abomey-Calavi), de Pahou (Ouidah et les 1^{er} et 2^e arrondissements de Ouidah), d'Aklankpa (Glazoué), d'Ayomi (Dogbo).

Le deuxième fait à l'origine des conflits et de la paralysie de l'administration locale, est la non-installation de certains conseillers communaux élus⁴¹. L'administration locale n'a pu donner la pleine mesure de ses capacités en matière d'initiatives de développement parce que ceux qui sont élus n'ont pas pris service. Ceux des anciens membres des conseils communaux ou locaux qui sont encore illégalement en place et qui savent qu'ils n'y ont plus leur place, font du sur-place, ils ne sont plus légitimes aux yeux des populations et leur autorité est bafouée. La gestion des localités est ainsi mise à mal.

Dans les faits, cette non-installation a été une manœuvre du Pouvoir exécutif ou du gouvernement. Les localités des communes où le gouvernement a bloqué l'installation des élus communaux ou locaux sont celles dans lesquelles le vote ne lui a pas été favorable, c'est-à-dire des régions où le pouvoir a perdu les élections au profit des groupes d'opposants. Il y a eu une approche sélective de la sanction qui a été dénoncée à travers des marches et autres manifestations populaires de protestation. *« Par exemple à Avrankou, il y a eu des échauffourées entre militants Prd et Fcbe qui ont occasionné plusieurs blessés dans les deux camps »* (Y. Mahoussi, journaliste-communicateur, 2009).

prado, Force clé Prd, Undp, Utd, Whenusu, Zaman Anfani, Udps, Alliance Kéréké, Alliance Tata, Alliance Réveil, Consensus pour l'émergence et le Madep, etc.

⁴⁰ Le grand nombre des territoires communaux envisagés par la RB se trouve dans son fief, le département du Zou et celui de l'Atlantique.

⁴¹ Voir Joseph Djogbénou, président du Conseil d'administration du DHPD, Cotonou, 7 août 2008.

L'autre fait qui participe de la contre-performance de l'administration locale décentralisée, est le contentieux électoral : la contestation des résultats a aussi empêché les conseils communaux et locaux d'assurer la régularité de leur fonctionnement. En effet, les résultats proclamés par la Cena ont souffert de la multiplicité des recours en annulation introduits auprès de la Cour suprême, seul organe habilité à connaître du contentieux électoral dans le cas d'espèce⁴². Les résultats ont été largement contestés : plus de 800 recours, un chiffre nettement supérieur aux 605 enregistrés en 2002. Cela est énorme, selon Saliou Aboudou, président de la Cour suprême, qui souligne le manque de ressources humaines (environ 20 juges), ainsi que l'insuffisance de ressources matérielles et financières. Il déplore l'amateurisme qui caractérise encore l'organisation des élections, notamment les dysfonctionnements observés au niveau de la CENA. Cet état de choses a des conséquences négatives sur le renouvellement, le plein fonctionnement et la sérénité des conseils locaux.

« Deux ans environ, que les élections communales, municipales et locales sont terminées. Mais depuis, chaque mois, des populations sont appelées régulièrement aux urnes pour réélire dans un processus sans fin des conseillers jugés mal élus. Et pendant ce temps, ces conseillers dont l'élection est contestée abandonnent les chantiers de développement en quête d'une nouvelle légitimité. Le feuilleton des reprises aux nombreux épisodes se déroule en ce moment avec une Cour suprême peinant à statuer sur la pléthore des recours enregistrés au lendemain des élections » (Alain Tossounon, analyste politique, 5 mai 2010).

Le dimanche 7 février 2010, les populations des communes de Ouidah, de Djakotomey, d'Agbangnizoun, d'Akpro-Missérété, de Glazoué, de Bopa et d'Allada étaient encore aux urnes pour réélire des conseillers dont le choix a été compromis par des irrégularités selon la Cour suprême. C'est après la reprise des élections partielles, qui sont pourtant censées être terminées courant avril- mai 2008, que les résultats définitifs peuvent être connus. « *Jusqu'à quand va-t-on finir avec ce processus de reprise des élections de 2008 et d'invalidation des sièges des conseillers, alors que le mandat est de cinq ans ? A cette allure, nous risquons d'approcher la fin du mandat sans que certains conseils communaux ne soient réélus ou installés* » (entretien avec Jacques, administrateur territorial, avril 2010). Le développement local dans ces conditions ne peut que piétiner et accuser du retard.

4. Société civile, médiation socio-politique et mécanismes de prévention

Les acteurs de la société civile ne restent pas inactifs en période électorale, surtout dans le système démocratique où il est possible de « *résoudre les problèmes* » (Leca, 1994 : 81). Ils ont pris l'habitude de s'illustrer par des actions de pacification des élections en général et de celles marquées par des violences en particulier. C'est en cela que mes enquêtes ont permis

⁴² Conformément à l'article 122 alinéa 2 de la loi n° 2007-25 du 23 Novembre 2007 portant règles générales pour les élections en République du Bénin, la Cour Suprême est la plus haute juridiction chargée de connaître, en dehors du contentieux pénal, tout le contentieux des élections locales.

l'identification de leur rôle en matière de promotion de la paix sociale, au double point de vue de la médiation socio-politique et de la prévention des conflits électoraux au Bénin.

On observe, en période électorale au Bénin, que ce ne sont pas toutes les organisations non gouvernementales (ONG) ou associations locales qui s'engagent dans les actions de pacification. Les réformes entreprises dans le monde de la société civile ont abouti à une spécialisation⁴³, qui n'est forcément pas encore synonyme d'une professionnalisation, par rapport aux domaines d'intervention.

Mes recherches ont abouti à l'identification de deux catégories d'organisation de la société civile : les ONG nationales spécialisées dans les questions relatives aux droits humains et démocratie et les ONG internationales dont le programme d'action comporte un volet similaire. J'ai vu ces ONG nationales élaborer, à l'approche des échéances électorales, des programmes de sensibilisation et d'observation soit subventionnés la plupart du temps par des structures étrangères, soit financés sur fonds propres. Et pendant que des ONG procèdent par regroupements⁴⁴ pour mieux capitaliser leurs expériences ainsi que les résultats de leurs actions, d'autres font une aventure solitaire. Parfois, toutes les ONG se retrouvent, sous la dénomination de la « société civile », pour faire des déclarations publiques communes devant certaines situations critiques. Cela permet de mieux cerner la société civile dans son double rôle, réussi ou non-réussi, de prévention et de médiation des crises électorales.

Au nombre des organisations internationales qui, depuis le renouveau démocratique, initient des actions aussi bien pendant les élections présidentielles, législatives, locales, communales et municipales, se trouvent la fondation Friedrich Ebert (FFE) et la fondation Konrad Adenauer (FKA). Leurs contributions au processus électoral sont de plusieurs ordres. En 2001 par exemple, la FFE a organisé des séminaires de formation à l'endroit des professionnels des médias⁴⁵, des syndicalistes pour attirer leur attention sur le rôle qui doit être le leur pendant le scrutin. Elle a initié, en partenariat avec la Cour constitutionnelle et le Centre Afrika Obota (CAO), l'opération « *Zémidjan pour des élections pacifiques et transparentes* » où des conducteurs de taxis-motos appelés *Zémidjan* et portant des tee-shirts frappés de logos spécifiques et de courts messages de paix, font des caravanes de sensibilisation à travers les villes et villages. Des pièces radiophoniques, deux téléfilms et une chanson sur la lutte contre l'achat de conscience, ont été réalisés en langues locales, en partenariat avec le théâtre ORISHA et l'artiste Harlem. Dans la même période, la FKA a, quant à elle, entrepris la mise

⁴³ On trouve désormais plusieurs catégories d'ONG si l'on considère les différents domaines d'action : environnement, défense des droits des consommateurs, droits humains et démocratie, lutte contre la traite des enfants, etc.

⁴⁴ RéPAT en 2001, FORS-présidentielles en 2006, FORS-LEPI en 2009, FORS-élections en 2010-2011.

⁴⁵ Dans ce cadre, il y a eu l'édition du « guide du reporter » et l'animation d'un site Internet.

sur pied, la formation et le financement des équipes chargées de la sensibilisation des citoyens au respect du droit à la différence et de l'observation des élections.

Le Réseau des ONG pour des élections pacifiques et transparentes (RéPAT)⁴⁶ créé à l'occasion des élections en 2001, s'est fait remarquer par des actions de veille citoyenne dans les différentes localités, marquant ainsi sa proximité avec les populations à la base. En s'essayant à une comparaison, un de mes informateurs me confia que le RéPAT et l'Association de lutte contre le racisme et le régionalisme (ALCRER) ont pu s'impliquer et participer activement à l'organisation du premier tour de la présidentielle de 2001. Les acteurs de la société civile ont en outre initié un « *Pacte républicain de bonne conduite électorale* » et ont amené les candidats à le signer. Et lorsque plus tard, le climat socio-politique devient tendu, des ONG comme FONAC⁴⁷, CAO, SOS-Civisme, RIFONGA⁴⁸, ICAD-Bénin⁴⁹, OAE, FRA⁵⁰ et JCB⁵¹, ASSODIV, se sont mises à délivrer des messages de paix à l'endroit des candidats, leurs partis, leurs militants et sympathisants ainsi qu'aux citoyens. La remarquable implantation rurale ou locale de certaines de ces ONG, dont l'Association pour le développement des initiatives villageoises (ASSODIV) et l'Association des femmes juristes du Bénin (AFJB), est le signe d'une appropriation de l'enjeu de la préservation de la paix au niveau local et trans-local. Pour faire éviter au pays le chaos des conflits violents, la société civile en appelle au droit à la différence, au respect de l'opinion de l'autre, à la tolérance, au rejet de la provocation. Elle invite au calme, à la non-violence et à la retenue.

Avec le financement de la Coopération des Etats-Unis pour le développement (USAID), le CAO crée l'observatoire des activités électorales (OAE). Cet Observatoire, ouvert aux journalistes et aux magistrats, a des relais au niveau de chacun des douze départements du Bénin. Dirigé par un professeur des universités en même temps avocat au barreau de Cotonou, l'OAE suit chaque étape du processus, en dénonce les irrégularités constatées et les menaces sur la paix. Nouvelle éthique, Nouvelles perspectives Afrique (PN-A) et l'Observatoire Démocratie développement (ODD-Afrique), ont aussi marqué leur présence dans la mission citoyenne. À l'instar du RéPAT, le Front des organisations de la société civile pour l'organisation d'élections démocratiques, libres, pacifiques et transparentes (FORS-présidentielles) et le Consortium des animateurs de la société civile pour des élections transparentes (CASCET)⁵² sont aussi des regroupements importants d'ONG en 2006, comme pourraient l'être FORS-LEPI et FORS-élections courant 2009-2011). Au cours de cette même

⁴⁶ Le RéPAT regroupe une quinzaine d'organisations non gouvernementales.

⁴⁷ Front des organisations nationales de lutte contre la corruption (FONAC).

⁴⁸ Réseau pour l'intégration des femmes des ONG et associations africaines (RIFONGA).

⁴⁹ Imaginer et construire l'Afrique de demain CAD-Bénin (ICAD-Bénin).

⁵⁰ Fondation Regard d'amour (FRA).

⁵¹ Jeune chambre du Bénin (JCB).

⁵² CASCET est créé le 26 octobre 2005 suite à l'installation de la Commission électorale nationale autonome (CENA). Il bénéficie du soutien de la Coopération danoise (DANIDA).

année 2006, le Front des organisations de la société civile pour le contrôle citoyen de l'action publique (FORS-CAP) qui comprend des ONG telles que ELAN, CAO, ALCRER, FONAC, PHDP, Nouvelle éthique, a joué un rôle primordial dans la lutte contre la révision opportuniste de la Constitution⁵³. La lutte a été conduite à travers la campagne publique « *Touche pas ma Constitution* » qui a eu pour supports des affiches géantes (12 m2) placées dans les différentes régions du pays. Cette « *campagne [...] restera l'exemple d'une mobilisation citoyenne réussie* » (Madougou, 2009 : 84).

Les enfants des écoles catholiques ont joué leur partition en proférant des paroles qui touchent directement à la sensibilité des adultes. Au début du mois de février 2001, cinq cents enfants âgés de 3 à 15 ans, et chantant la paix et la non-violence, ont organisé une grande marche qui s'est échouée à la préfecture de Cotonou où ils ont, de vives voix, délivré un message interpellant la conscience des acteurs politiques et leurs militants.

« Chers papas et mamans, nous ne voulons pas de tueries comme en Côte d'Ivoire, comme en Sierra Leone, comme au Libéria... A la télé, nous avons vu trop d'enfants victimes de vos passions meurtrières. Nous ne voulons pas la guerre comme en Angola, en République démocratique du Congo... [...]. Non à la violence. Car elle conduit vos enfants à vivre des cauchemars jours et nuits. Ne nous avez-vous pas appris qu'on peut discuter sans se battre ? 'Heureux les artisans de paix, ils seront appelés les enfants de Dieu' » (Message des enfants pour la paix, lu à Cotonou, le 7 février 2001 par Mlle Raïssa Favi).

Ce défilé des enfants suffisamment relayé par les mass media, peut être classé, selon le clergé béninois, dans le registre des actions positives de la société civile qui n'a pas tari d'initiatives. Depuis la démocratisation, les artistes complètent la gamme d'actions de la société civile en période électorale. Pour le cas précis de 2001, le Groupe d'artistes pour la paix et la concorde (GRAPAC) coordonné par Tohon Stan, roi du rythme musical mi-traditionnel mi-moderne *Tchink-système*⁵⁴, a sorti pour la circonstance « *La paix c'est un comportement* », un album de 10 chansons. Un extrait de cet album est utilisé, dans le cadre de la campagne médiatique à la radio et à la télévision nationales, pour annoncer l'intervention des candidats. Un autre groupe d'artistes soutenu par le Réseau des communicateurs pour la culture démocratique (RCCD) a, quant à lui, produit aussi un album dénommé « *Élection, ce n'est pas la guerre* ».

Mais tout n'est pas rose au sein de la société civile. Elle est parfois politisée. Bien que certains s'en réclament membres, ils s'investissent allègrement en politique, ce qui crée un amalgame et fait penser qu'« *une partie de la société civile est politisée, se cache sous ce couvert et fait de la pure politique. C'est un trompe-l'œil* » (entretien avec Aguéwoué,

⁵³ La révision opportuniste de la Constitution, si elle était effectivement faite, pourrait être une cause d'ébullition et d'instabilité sociales. La lutte a eu un écho favorable au sein des populations ; ce qui a d'ailleurs justifié son grand succès.

⁵⁴ *Tchink-système* est un rythme musical créé, à partir du *Tchinkounmè* traditionnel, par Tohon Stanislas (Tohon Stan étant son nom d'artiste). C'est pour cela qu'il se fait appeler Roi du *Tchink-système*.

historien, avril 2010). L'ONG panafricaine dénommée Groupe d'études et de recherche pour la démocratie et le développement économique et social (GERDDES-Afrique) est dirigée par un avocat qui est plusieurs fois candidat aux élections présidentielles. La vice-présidente de l'Association des femmes juristes du Bénin (AFJB) ne manque jamais de se porter candidate aux présidentielles. Elle est de surcroît la première femme béninoise à se lancer dans cette course à la magistrature suprême. Plusieurs conseils communaux, municipaux et locaux sont dirigés depuis 2002 par des acteurs de la société civile qui doivent leur élection aux alliances faites avec des partis politiques. Certains noms célèbres de la société civile se retrouvent dans la direction de campagne des candidats aux différentes élections. Des responsables du CAO et du Regard d'amour en 2001, de l'Association ELAN en 2006, qui ne sont pourtant pas des ONG de bas étage, ont fait leur entrée spectaculaire au gouvernement au lendemain des élections, alors même qu'ils se sont illustrés pendant la période pré-électorale comme des acteurs de la société civile. Ces amalgames auxquels s'adonnent certains membres de la société civile, entament la crédibilité et l'efficacité de la médiation sociale en période de conflits électoraux.

Conclusion : La consolidation de la démocratie par la démocratie électorale

En définitive, la démocratie est « *une course d'obstacles* » qui permet de « *négoier tel ou tel virage politique* » (Hermet, 1983 : 207). Les élections font partie intégrante de ces virages politiques. Elles sont dès lors perçues, dans le système démocratique béninois, comme un défi lancé à chaque groupe socio-culturel de se faire représenter dans les organes de décision. Ces sphères de prise de décision sont au niveau, soit de l'appareil supérieur de l'Etat (le gouvernement et le Parlement), soit des conseils communaux, municipaux et locaux où les populations à la base tentent de prendre leur destin de développement en main par le biais de la décentralisation. Cette course à la représentativité qui est un refus de l'exclusion sociale et politique, permet d'observer que les querelles latentes, les rivalités ethniques, régionalistes ou xénophobes doublées parfois de religiosité entre des groupes sociaux dits dominants et ceux dominés, entre les populations « *autochtones et allochtones* » (Le Meur et Adjinkou, 1997 ; Geschiere, 2009), entre *akowé* et « analphabètes », sont ravivées, exacerbées. La démocratie est loin d'avoir réussi à les gommer dans toute leur complexité. Mon approche socio-anthropologique des élections démocratiques organisées jusque-là au Bénin, débouche sur une constance dans les relations d'intérêt : la poursuite inexorable de l'exercice de construction et de déconstruction des conflits. De loin, une telle lecture n'est pas évidente et on se contente généralement des apparences d'élections régulières, d'élections réussies, d'élections sans heurts, sans violences et sans contestations tapageuses, pour en déduire une espèce de vitalité de la démocratie béninoise. Comme je l'ai montré dans mon propos, ce ne sont pas les conflits

électoraux sur fond d'éthnicité et de régionalisme qui manquent en réalité. Ils continuent de s'exprimer et atteignent un seuil parfois très élevé où les risques réels de guerre civile sont perceptibles. Toutefois, dans le cas béninois, le scénario catastrophique *Wahala* ⁵⁵, contrairement à d'autres cas africains, est chaque fois évité de justesse.

« Les conflits éclatent par moment, mais tout est mis en œuvre pour éviter l'escalade et les mécanismes de règlement des conflits usent de voies de conciliation, dont les règles sont négociées dans les espaces généralement non visibles. Les compromis permettent toujours de reporter l'escalade à partir d'un seuil donné tout en maintenant cependant un certain état de tension contenue, sinon étouffée. Il s'est donc développé, dans l'arène nationale au Bénin, un certain pragmatisme dans le mode de gestion des sources de violences politiques, notamment dans les relations entre ressortissants de régions différentes. [...] Tout se passe comme si les hommes politiques allumeurs des foyers de tension se transforment aussitôt en sapeurs pompiers pour éteindre leur propre feu à partir d'un seuil donné, qu'ils sont presque les seuls à déterminer » (Bako-Arifari, 2006 : 4-5).

Dans cette réflexion, Bako-Arifari met en relief l'apport des élites politiques dans l'étouffement des foyers de tension ou de violence qu'elles ont contribué par ailleurs à susciter. À cet effet, je fais la double remarque suivante : d'une part, il n'y a pas que les personnalités politiques qui sont à l'origine des manifestations des conflits électoraux ; d'autre part, elles ne sont pas les seuls acteurs de la décripation de l'atmosphère socio-politique surexcitée. Les résultats de mes observations et entretiens axés sur les processus électoraux depuis l'expérience démocratique béninoise de 1990, montrent qu'il y a d'autres acteurs : les organisations de la société civile, surtout celles spécialisées dans les questions de démocratie et des droits humains. Certaines de leurs composantes se sont à chaque fois mobilisées pour s'engager sur le terrain de la pacification des compétitions électorales. Seulement, la société civile se laisse parfois piégée par des *lobbyings* politiques ; ce qui l'empêche encore de jouer pleinement son rôle de médiation sociale et politique.

« Cette mobilisation quasi-inattendue de la société civile, quoiqu'elle constitue un acquis qui élève l'expérience démocratique béninoise ne soulève pas moins de questions sur les limites organisationnelles de la société civile elle-même, ses capacités de survie face aux tentatives de récupération politique... » (Opubor et Hado, 2007 : 348).

Ces constats sont autant de défis non seulement pour les politiques mais également pour la société civile dans la construction d'un Etat démocratique où la décentralisation, signe du pouvoir et du développement à la base, offre une chance à chacune des entités sociales.

⁵⁵ Selon les *Études nationales prospectives à long terme Bénin 2025*, réalisées au Bénin (Cotonou) en 2000 (MECCAG-PDPE/PNUD), ce scénario *Wahala* (malheur) est le scénario catastrophique du malheur, alors que le peuple aspire au scénario *Alafia* (paix) qui est celui de la paix, de la stabilité et du développement harmonieux.

Bibliographie

- Adamon, A.** (1995), *Le renouveau démocratique au Bénin : la conférence nationale des forces vives et la période de transition*, Paris, l'Harmattan.
- Adjinacou, C.** (1995), « Monographie sociopolitique de Gbanlin », in T. Bierschenk (dir.), *Les effets sociopolitiques de la démocratisation en milieu rural au Bénin*, Résultats des recherches, Stuttgart, Universität Hohenheim, tome 1.
- Adjovi, Emmanuel** (1998), *Une élection libre en Afrique. La présidentielle du Bénin (1996)*, Paris, Karthala.
- Agulhon, M.** (1979), *La république au village. Les populations du Var de la révolution à la II^e république*, Paris, Seuil.
- Akindès, S.** (1996), *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Dakar, CODESRIA.
- Anignikin, S.**, (1998), « Identités ethniques et intégration nationale : essai de synthèse historique », in Goudjo, R. B. (éd.), *Identités ethniques et intégration nationale. Jalons pour une éthique de l'intégration*, Cotonou, Editions du Flamboyant, pp. 37-53.
- Amselle, J.L** (1985), *Au cœur de l'ethnie*, Ed. La Découverte.
- Amselle, J.L** (1990), *Logique métisse*, Ed. Payot. Paris.
- Badou, Agnès** (2003), « Partis politiques et stratégies électorales à Parakou », in *Institut für Ethnologie und Afrikastudien*, Arbeitspapiere Nr. 22, Johannes Gutenberg Universität Mainz.
- Bako-Arifari, N** (1998). « La démocratie à Founougo (Borgou) : paysans et "déscolarisés" en compétition pour le pouvoir local », in T. Bierschenk et Olivier de Sardan (dir), *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, p. 57-99.
- Bako-Arifari, N** (2006), « La gestion de la violence xénophobe dans le jeu politique du Bénin », in *Etudes et travaux du LASDEL*, n°44, Parakou, LASDEL.
- Banégas, R.** (2003), *La démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala.
- Bayart, J.-F.** (1989), *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.
- Bayart, J.-F.**, Ellis, S. et Hibou, B. (1997), *La criminalisation de l'Etat en Afrique*. Bruxelles, Editions Complexe.
- Bierschenk, Thomas** (2006), « L'appropriation locale de la démocratie : Analyse des élections municipales à Parakou, République du Bénin, 2002/2003 », *Institut für Ethnologie und Afrikastudien*, Arbeitspapiere Écociété Nr. 7/ IFEAS Nr. 39 a, Johannes Gutenberg Universität Mainz.
- Bolle, Stéphane** (2009), « Les juridictions constitutionnelles africaines et les crises électorales », Communication, 5^e Congrès sur les Cours constitutionnelles et les crises, Cotonou.
- Chabal, P.** et Daloz, J.-P. (1999), *L'Afrique est partie. Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica.
- Dahl, Robert A.** (1979), *Polyarchy : Participation and Opposition*, New Haven, CT., Yale University Press.
- Eboussi-Boulanga,** (1993), *Les conférences nationales en Afrique noire : une affaire à suivre*, Paris, Karthala.
- Fischer, Jeff** (2002), « Electoral Conflict and Violence. A Strategy for Study and Prevention », *IFES White Papers*, 36 p.
- Gaxie, Daniel** (1993), *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien.
- Gbado, B.** (1991), *En marche vers la liberté. Passage d'un régime autoritaire à un Etat de droit : mai 1985-février 1990*, Porto-Novo, CNPMS.

- Gbessèmèhlan**, V. (1995), « L'expérience de la démocratisation dans le département du Zou. Le cas des Zanu de Djoitin dans la sous-préfecture de Za-Kpota », in T. Bierschenk (dir.), *Les effets sociopolitiques de la démocratisation en milieu rural au Bénin*, Résultats des recherches, Stuttgart, Universität Hohenheim, Tome 1, p. 69.
- Geschiere**, Peter (2009), *The Peril of Belonging: Autochthony, Citizenship, and Exclusion in Africa and Europe*, Chicago, University of Chicago Press.
- Goudjo**, R. B. (1998), « Le droit naturel thomiste: principe actif d'universalité et de dialogue », in Goudjo, R. B. (éd.), *Identités ethniques et intégration nationale. Jalons pour une éthique de l'intégration*, Cotonou, Editions du Flamboyant, pp. 117-152.
- Grätz**, T. (1998), *Etat, transformation politique et pouvoirs locaux à Tanguéta (Bénin)*, Thèse de doctorat, Université de Bielefeld.
- Hahonou**, Eric Komlavi (2004), « Partis et dynamiques politiques locales dans les futures communes rurales de Bankilaré et du Gorouol », in *Études et travaux du LASDEL*, n° 28, Niamey, LASDEL.
- Habermas**, Jürgen (1996), *Morale et communication. Conscience morale et activité communicationnelle*, Paris, Cerf.
- Helbrunn**, J. R. (1994), *Authority, Property and Politics in Benin and Togo*, Los Angeles, University of California, Ph.D. Dissertation.
- Helbrunn**, J. R. (1993), « Social Origins of National Conferences in Benin and Togo », *The Journal of Modern African Studies*, 31: 277-299.
- Hermet**, G. (1983), *Aux frontières de la démocratie*, Paris, PUF.
- Hinnou**, Patrick. (2006), *La gouvernance dans le système canadien d'aide au développement : cas du Projet d'appui à la réforme administrative du Bénin*, Mémoire de DESS en gouvernance et démocratie, Chaire UNESCO-FADESP, Université d'Abomey-Calavi.
- Kohnert**, D., et **Preuss**, H. J., (1992), « Vom Camarade zum Monsieur. Strukturanpassung und Demokratisierung in Benin », *Peripherie* 46: 47-70.
- Leca**, J. (1994), « Démocratisation dans le monde arabe : incertitude, vulnérabilité, légitimité », in G. Salamé (dir.), *Démocraties sans démocrates. Politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Paris, Fayard, pp. 35-93.
- Le Meur**, P.-Y. (1995a), « Etat, paysannerie et pouvoirs locaux du Sud-Bénin », *Politique Africaine*, n° 59 : 84-101.
- Le Meur**, P.-Y., (1995b), « Effets socio-politiques de la démocratisation en milieu rural. La commune d'Ahounonzoun », in T. Bierschenk, *Les effets sociopolitiques de la démocratisation en milieu rural au Bénin*, Résultats des recherches, Stuttgart, Universität Hohenheim, 1995, tome 1, p.84-129.
- Le Meur**, P.-Y. et **Adjinakou**, C. (1997), « Le politique dans tous ses états. Dynamiques et formes du pouvoir dans la commune rurale (Bénin, dép. du Zou), de Gbanlin », Working Paper on *African Society* 7, Berlin, Das Arabische Buch.
- Le Meur**, Pierre-Yves (2006), « Gérer l'attente : le Bénin rural face à la décentralisation », in Claude Fay, Yaouaga Félix Koné et Cathérine Quiminal (éds.), *Décentralisation et pouvoirs en Afrique*, éditions IRD, pp. 343-361.
- Lijphart**, Arend (1984), *Democracies*, New Haven, CT, Yale University Press.
- Lijphart**, Arend (1977), *Democracy in Plural Societies. A Comparative Exploration*, New Haven, CT., Yale University Press.

Madougou, Reckya (2009), *Mon combat pour la parole. Les défis d'une mobilisation citoyenne pour la promotion de la gouvernance démocratique*, Paris, l'Harmattan, coll. Points de vue.

Mankou, Brice Arsène (2007), « Le tribalisme », *Le Portique* [En ligne], 5-2007 | Recherches, Altérités, identités, mis en ligne le 14 décembre 2007, Consulté le 08 décembre 2010. URL : <http://leportique.revues.org/index1404.html>

Monteiro, Ribeiro, M. A. G (1996), *Agouda- Les "Brésiliens" du Bénin. Enquête socio-anthropologique et photographique*, Marseille, EHESS, Thèse de doctorat.

Ngoïe Ngalla, Dominique (1999), *Congo Brazzaville : Le retour des Ethnies, la violence identitaire*, Multiprint, Abidjan.

Noudjènoumè, Ph. (1999), *La démocratie au Bénin. Bilan et perspectives*, Paris, éd. L'Harmattan, 1999.

O'Donnell et Schmitter, P. (1986), *Transitions from Authoritarian Rule. Comparative Perspectives*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.

Opubor, Alfred et **Hado**, Philippe (2007), *Boni Yayi, société civile et dynamique du changement au Bénin*, Paris, l'Harmattan, coll. Points de vue.

Pastor, Robert (1999), « The Role of Electoral Administration in Democratic Transitions: Implications for Policy and Research », *Democratization*, Winter.

Pridham, G. (ed.) (1990), *Securing Democracy : Political Parties and Democratic Consolidation in Southern Europe*, Londres, Routledge.

Rowlands, M. (1993), « The domestication of modernity in Cameroun », unpublished paper, 1989, cité par J.-P. Warnier, *L'Esprit d'entreprise au Cameroun*, Paris, Karthala.

Sintomer, Y (2007), *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, Paris, La Découverte.

Soglo, Nicéphore (1993), « Discours d'ouverture des Etats généraux de l'administration territoriale », in *Actes des Etats généraux de l'administration territoriale*, Cotonou 7-10 janvier 1993, Ministère de l'intérieur, de la sécurité et de l'administration territoriale, Cotonou, P. 18.

Suleiman, Ezra N. (1976), *Les hauts fonctionnaires et la politique*, Paris, Le Seuil.

Vittin, T. (1989), « Esquisse de la formation et de l'évolution des élites modernes au Bénin », Bordeaux, IEP-CEAN, miméo, juin 1989. Exposé à l'occasion de la journée d'étude sur « Les élites africaines au pouvoir » (Bordeaux, CEAN, juin 1989).

Vittin, T. (1991), « Bénin : du « système Kérékou » au renouveau démocratique », in J.-F. Médard (dir), *Etats d'Afrique noire. Formation, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, p. 107.

Vittin, T. (2004), « Le caméléon et le technocrate. Paradoxes et ambiguïtés des élections présidentielles au Bénin », in Monnier, L. et Droz, L., (éds.), *Côté jardin, côté cours. Anthropologie de la maison africaine*, Nouveaux Cahiers de l'IUED 15, Genève-Paris, IUED-PUF.

Weber, Max (1959), *Le savant et le politique*, Paris, Plon.